

Compagnie Montréal Trust du Canada

Je voudrais revenir sur le point du financement des parcs d'automobiles, le *leasing*, qui est le crédit-bail. Est-ce que le ministre a l'intention de permettre que les institutions financières à charte fédérale puissent faire de telles activités? Parce que c'est important pour elles de savoir ce que le ministre pense, ce qu'il veut faire, parce que si on veut éviter d'être obligé d'étudier éventuellement d'autres projets de loi S-18, S-20, il serait peut-être bon que le ministre indique l'intention du gouvernement concernant cette question du crédit-bail. Tout à l'heure il a répondu sur l'assurance, mais je ne crois pas qu'il ait répondu sur la question du crédit-bail.

[Traduction]

M. Hockin: Je pensais que la clarté passait par la concision, madame la Présidente. J'ai dit que je ne permettrais pas du tout que les banques fassent la location d'autos. Je ne sais pas comment être plus clair là-dessus. Au Canada, on compte près de 5 000 concessionnaires d'autos indépendants, et des centaines d'employés dans chaque établissement. Ils contribuent beaucoup à leurs collectivités et je ne veux pas qu'ils disparaissent. Je veux qu'ils soient plus forts, pas moins.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Lanthier: Madame la présidente, en tant que Québécois et Montréalais, je tiens à remercier notre gouvernement ainsi que les partis de l'opposition d'avoir collaboré d'une façon exemplaire dans la présentation de ce projet de loi.

Le vice-président adjoint: Je remercie l'honorable député pour ses remarques.

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, conformément à l'entente agréée plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h. 27.)